



DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 - 092

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
REDEFINITION DU SITE ESPACE BOUCHEZ – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la redéfinition du site espace Bouchez – salle polyvalente ;
- Vu l'analyse des offres réalisée par le programmiste ;
- Considérant que les travaux sont estimés à 807 050 € HT.

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Marché de maîtrise d'œuvre pour la redéfinition du site espace Bouchez – salle polyvalente	SASU LAURE JACQUIN ARCHITECTE 86 rue du Général Campenon 89700 TONNERRE	72 630 € HT suivant acte d'engagement (soit 9% du montant estimé des travaux)

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 03 mai 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

